

DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

MAIRIE
DE
MAUPERTHUIS

Tél. 01-64-03-16-27

Email : mairie.maupertuis@wanadoo.fr



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

ARRETE DU MAIRE **AR_10_2023**

AUTORISATION POSE BENNE - RUE BEL AIR

Le Maire de Maupertuis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la voirie routière ;

Vu la loi modifiée n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés de communes, des départements et de la région,

Vu la demande de Madame Céline LARZELIER en date du 27 mars 2023 pour l'installation d'une benne à gravats en occupant temporairement le domaine public sur les places de stationnements situé à l'angle de la rue Bel Air et de la rue de la Tour ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

Article 1 :

Madame Céline LARZELIER est autorisée à installer une benne pour 15 jours à partir du **lundi 03 avril 2023**.

Article 2 :

Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- Stationnement : La benne ne devra en aucun cas gêner la circulation automobile ;
- Sécurité : Une signalisation sera mise en place en amont et en aval de jour comme de nuit sur la voirie.

Des lumières devront impérativement être installées de chaque côté de la benne.

Article 3 :

Les pré-signalisations et signalisations devront être de type conforme à la réglementation en vigueur et à la charge de Madame Céline LARZELIER .

RF
SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 03/04/2023
077-217702810-20230403-AR_10_2023-AR

Article 4 :

Le demandeur s'engage à restituer les lieux occupés dans un parfait état de propreté. En cas de détériorations ou de dégradations constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais du demandeur.

Article 5 :

Monsieur le Maire, Madame Céline LARZELIER et les services municipaux de Mauperthuis sont chargés chacun en ce qui le concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Le 03/04/2023

Pour extrait certifié conforme



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun 15, rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 Melun Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou sur la plateforme dématérialisée www.telerecours.fr

RF SOUS PREFECTURE DE MEAUX
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2023 077-217702810-20230403-AR_10_2023-AR